Document generated on 07/14/2025 8:54 p.m.

Journal of the Society for the Study of Architecture in Canada
Le Journal de la Société pour l'étude de l'architecture au Canada

La conservation, approche centrale de l'identité renouvelée et célébrée du parc Jean-Drapeau

Jonathan Cha

Volume 48, Number 1-2, 2023

URI: https://id.erudit.org/iderudit/1111452ar
DOI: https://doi.org/10.7202/1111452ar

See table of contents

Publisher(s)

SSAC-SEAC

ISSN

1486-0872 (print)
2563-8696 (digital)

Explore this journal

Cite this article

Cha, J. (2023). La conservation, approche centrale de l'identité renouvelée et célébrée du parc Jean-Drapeau. *Journal of the Society for the Study of Architecture in Canada / Le Journal de la Société pour l'étude de l'architecture au Canada*, *48*(1-2), 15–21. https://doi.org/10.7202/1111452ar

All Rights Reserved © SSAC-SEAC, 2024

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/

érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

https://www.erudit.org/en/

LA CONSERVATION, APPROCHE CENTRALE DE L'IDENTITÉ RENOUVELÉE ET CÉLÉBRÉE DU PARC JEAN-DRAPEAU

JONATHAN CHA est chef d'équipe en aménagement et conservation au parc Jean-Drapeau où il a coordonné la réalisation du *Plan directeur de conservation, d'aménagement et de développement du parc Jean-Drapeau 2020-2030*. Il œuvre au suivi des projets et à la planification stratégique, et est responsable des orientations stratégiques de l'aménagement, de la conservation et de la réconciliation. Il est docteur en aménagement de l'espace et urbanisme, urbanologue et architecte paysagiste avec une spécialisation en patrimoine urbain et en théories et pratiques des parcs et espaces publics.

> JONATHAN CHA

avec la collaboration de
Samira Tacherifet, stagiaire en patrimoine
et Marie-Michèle Bleau, stagiaire en archéologie

LA CONSERVATION DES PATRIMOINES COMME VISION STRATÉGIQUE

Montréal a adopté en 2021 le *Plan directeur de conservation, d'aménagement et de développement du parc Jean-Drapeau 2020-2030*[1]. Avec le rôle significatif que joueront les parcs urbains dans l'avenir des villes, notamment dans la lutte aux changements climatiques, ce plan directeur arrive à point nommé. Ambitieux, audacieux, au fait des meilleures pratiques en architecture de paysage, en aménagement et en conservation, il sera l'une des pièces maîtresses de la vision *Montréal 2030* dont les quatre orientations sont d'accélérer la

ILL. 1. LE CONCEPT D'AMÉNAGEMENT POUR LA TRANSFORMATION DU PARC JEAN-DRAPEAU. | SOCIÉTÉ DU PARC JEAN-DRAPEAU ET NIPPAYSAGE.

ILL. 2. LA PLACE DES NATIONS RÉHABILITÉE RETROUVE SES COMPOSANTES ET QUALITÉS D'ORIGINE. | SOCIÉTÉ DU PARC JEAN-DRAPEAU ET NIPPAYSAGE.

transition écologique, de renforcer la solidarité, l'équité et l'inclusion, d'amplifier la démocratie et la participation et de stimuler l'innovation et la créativité. Dans les quatre dernières années, un vaste diagnostic, une importante consultation publique, de nombreux chantiers de réflexion, un travail de conception soutenu et la prise en compte des tendances mondiales ont jeté les bases de la nouvelle vision du plus grand et plus ancien parc de Montréal.

Le parc Jean-Drapeau, composé des îles Sainte-Hélène et Notre-Dame situées au cœur du fleuve Saint-Laurent, fait partie de l'arrondissement de Ville-Marie de Montréal et de l'archipel d'Hochelaga. Il est situé sur un territoire ancestral autochtone déjà occupé par les Mohawks (Kanien'kehà:ka). Ceux-ci sont reconnus comme les gardiens de la porte de l'est de la confédération Haudenosaunee. Cette confédération iroquoienne comprend les Sénécas, les Cayugas, les Oneidas, les Onondagas et les Mohawks. Le territoire occupé par les Mohawks comprend une partie du Haut-Saint-Laurent et de la grande région métropolitaine de Montréal (Tio'tia:ke), et s'étend à l'ouest vers l'Ontario et au sud de la frontière étatsunienne dans l'État de New York, où il longe les lacs Champlain et Grand Sacandaga.

Le parc Jean-Drapeau est un des lieux les plus significatifs de l'histoire de Montréal, comme en fait foi son site patrimonial cité en 2007. Les Iroquoiens du Saint-Laurent, les Français et les Britanniques l'ont habité successivement avant qu'il ne devienne le premier parc public de la ville, en 1874. La colline boisée de l'île Sainte-Hélène a été transformée en parc pittoresque puis agrandie artificiellement pour devenir le centre culturel du monde pendant l'Exposition universelle et internationale de 1967 connue comme l'Expo 67, et ayant pour thème « Terre des Hommes ». L'île Notre-Dame a ensuite accueilli les Jeux olympiques de 1976, le Grand Prix du Canada de Formule 1 à compter de 1978, et les Floralies internationales en 1980. Le territoire du parc Jean-Drapeau a été occupé depuis des temps immémoriaux et, depuis le XIXe siècle, fréquenté par des générations de Montréalais désireux de profiter de la nature et des attributs exceptionnels du lieu, à l'écart de la ville et au milieu du fleuve Saint-Laurent.

Avec la montée de l'intérêt pour les événements d'envergure rassemblant des dizaines de milliers de personnes, un sous-financement et une perte de culture du parc public, parmi d'autres enjeux, le Parc a malheureusement connu un déclin de son état physique dans la dernière décennie au détriment de ses richesses patrimoniales.

De nos jours, les parcs sont perçus comme une collection éclectique de strates de paysages aménagés et construits issus de multiples époques[2]. Autant pour ceux qui réalisent des parcs que pour ceux qui les conçoivent, il est à propos de se questionner sur l'équilibre entre, d'une part, révéler et célébrer l'historicité des parcs et leurs composantes et, d'autre part, appliquer des approches actualisées de transformation pour en faire des parcs qui répondent aux besoins du XXIe siècle. Comment considérer les patrimoines qu'ils contiennent et représentent tout en laissant place à la production de nouvelles formes contemporaines ? Est-ce qu'une cohabitation des fonctions, des styles et des traces est possible et souhaitable ? Comment répondre aux enjeux posés par les éléments de rupture et de désuétude tout en assurant une continuité identitaire du lieu ? Quelles formes devraient prendre les parcs du futur ? Ce sont ces questions qui ont informé l'approche conceptuelle du *Plan directeur*.

La Société du parc Jean-Drapeau (SPJD), entité paramunicipale mandatée par la Ville de Montréal pour gérer le territoire, s'est d'abord dotée d'une nouvelle mission, soit de conserver, d'aménager, de mettre en valeur et de développer ce grand parc urbain public, de veiller à la saine cohabitation des activités qui s'y

déroulent, et d'assurer sa pérennité pour les générations actuelles et futures. Cette mission contraste avec la précédente qui était d'administrer, d'exploiter et de développer un site récréotouristique. Les orientations stratégiques du *Plan directeur* incluent particulièrement le développement durable, la conservation et la réconciliation. Chacune d'entre elles s'accompagne d'un plan d'action complet, d'indicateurs de performance et de cibles. Parmi les principes directeurs figurent le respect de l'environnement, la préservation du territoire et la valorisation des patrimoines, alors que parmi les principes d'aménagement figurent la célébration du caractère insulaire du Parc, la mise en valeur du riche patrimoine et la mise en valeur des paysages aquatiques et leurs écosystèmes. La conservation est ainsi omniprésente et transversale tant au niveau stratégique qu'au niveau de l'aménagement du territoire. Elle a le pouvoir d'être un ingrédient de succès d'un grand parc public, pour reprendre l'expression d'Alan Tate[3] (*successful feature*) dans son ouvrage de référence *Great City Parks*.

LA CONSERVATION AU PARC SELON L'APPROCHE DU PAYSAGE URBAIN HISTORIQUE

La conservation se définit comme un « ensemble des actions ou processus qui visent à sauvegarder les éléments caractéristiques d'un lieu patrimonial afin d'en préserver la valeur patrimoniale et d'en prolonger la vie physique », que ce soit par la préservation, la réhabilitation ou la restauration[4]. Les forces naturelles, climatiques, et le fait anthropique qu'a subis son territoire se sont alliés pour former un « paysage culturel » exceptionnellement différent. Il s'agit d'« une étendue géographique ayant été modifiée ou influencée par l'activité humaine, ou à laquelle est conférée une signification culturelle spéciale, et ayant été reconnue officiellement pour sa valeur patrimoniale[5] ». Pour assurer une conservation du paysage culturel d'un lieu, il est important d'en identifier les éléments caractéristiques. Selon les *Normes et lignes directrices pour la conservation des lieux patrimoniaux au Canada*[6], il peut s'agir de composantes écologiques, de la végétation, des cours d'eau, des relations visuelles avec le territoire, de la morphologie et des reliefs qui influencent l'utilisation du territoire par les communautés. L'utilisation même du territoire peut également faire partie intégrante des paysages culturels comme les preuves de pratiques traditionnelles et d'utilisation du sol, l'organisation spatiale, les éléments bâtis et ceux permettant la circulation sur le territoire.

La notion de « paysage culturel » adoptée par Lieux patrimoniaux du Canada s'applique au contexte du Parc. Elle repose sur deux composantes essentielles et propres au lieu, à savoir le contexte géographique (paysage) ainsi que la culture exprimée à travers les impressions, les croyances et les rituels. La vision de conservation du Parc s'est également inspirée de l'approche dynamique du *Historic Urban Landscape* (HUL)[7] considérée comme une pratique de conservation innovante à l'échelle internationale. Celle-ci consiste en

> la gestion inclusive des ressources patrimoniales dans des environnements dynamiques et en constante évolution, visant à guider le changement dans les milieux urbains historiques. Elle repose sur la reconnaissance et l'identification d'une stratification et d'une interconnexion de valeurs naturelles et culturelles, matérielles et immatérielles, internationales et locales présentes dans un territoire[8].

L'approche marque le passage de la protection de l'intégrité physique des zones et des sites historiques, à la sauvegarde et la régénération des activités culturelles et du tissu social au sein des ensembles historiques, ainsi que la connexion des personnes à ces lieux à travers leurs activités et leurs pratiques, et le patrimoine culturel immatériel qui en résulte, tout en les intégrant dans la planification[9].

ILL. 3. LE SYSTÈME D'« ATTACHES » COMPOSÉ DE PASSERELLES AÉRIENNES SURPLOMBANT LES JARDINS DES CANAUX HÉRITÉS DE L'EXPO 67. | SOCIÉTÉ DU PARC JEAN-DRAPEAU ET NIPPAYSAGE.

LA CONSERVATION ET LES STRATES PATRIMONIALES COMME INGRÉDIENTS DE DESIGN

Le territoire de l'île Sainte-Hélène jouit depuis 2007 du statut de site patrimonial. Il s'agit du plus grand territoire montréalais à bénéficier d'un tel statut en vertu de la *Loi sur les biens culturels* (depuis 2012 remplacée par la *Loi sur le patrimoine culturel*). Par son appartenance à l'ancien archipel d'Hochelaga, l'île Sainte-Hélène présente de caractéristiques singulières incarnées dans son histoire riche héritée des différentes phases d'occupation et de planification qui ont transformé son territoire, et son paysage insulaire reflétant l'histoire de Montréal, du Québec et du Canada. Elle est également porteuse de plusieurs valeurs qui se manifestent dans l'étroite relation qu'entretiennent les composantes naturelles et culturelles qui la caractérisent. Ces valeurs s'expriment du point de vue de son contexte insulaire remarquable en raison de sa situation géographique, de son environnement maritime et de ses attributs physiques et naturels; de son histoire qui renvoie aux événements, aux personnages et aux mouvements sociaux, politiques et culturels; de l'art, de l'archéologie, de l'architecture, de l'architecture du paysage, de l'urbanisme et du génie civil[10].

Le Parc se définit donc comme un « paysage urbain historique » qui regroupe le territoire urbain comme résultante d'une stratification historique de valeurs et d'attributs culturels et naturels, dépassant la notion d'« ensemble historique » pour inclure le contexte urbain plus large ainsi que son environnement géographique[11]. Si l'on se réfère à André Corboz et son célèbre texte *Le territoire comme palimpseste*, le territoire du parc résulte de divers processus; c'est une construction, un produit, un artefact, un amalgame, un projet qu'il convient de saisir dans toute son étendue, son épaisseur et sa perpétuelle métamorphose[12]. « Le territoire, tout surchargé qu'il est de traces et de lectures passées en force, ressemble plutôt à un palimpseste [...] certains planificateurs [...] se soucie[nt] de ces traces pour fonder leur intervention[13] ». La prise en compte des traces constitue « des points éléments, des points d'appui, des accents, des stimulants de notre projet planification[14] ». Grâce à des analyses historiques, patrimoniales, cartographiques et des explorations terrain exhaustives, l'approche de design fait du patrimoine une composante intrinsèque du réaménagement du parc. En optant pour une approche par couches, une superposition des formes et un nouveau vocabulaire paysager contemporain qui unifie l'ensemble, le *Plan directeur* révélera et rehaussera l'identité du parc et contribuera à le réhabiliter.

ILL. 4. LA PLACE PUBLIQUE AUTREFOIS AU PIED DU KATIMAVIK (ANCIEN NOM DU PAVILLON) RETROUVE SA VOCATION À PROXIMITÉ DU PAVILLON DU CANADA. | SOCIÉTÉ DU PARC JEAN-DRAPEAU ET NIPPAYSAGE.

Ce plan développé par la SPJD avec une équipe de consultants[15] a été réalisé grâce à une importante consultation publique menée par l'Office de consultation publique de Montréal et de nombreuses autres activités de concertation avec des parties prenantes externes. Sa mise en œuvre a débuté dès son adoption en 2021 et s'accélérera dans les prochaines années, notamment à compter de 2024, année de célébration du 150e anniversaire du Parc. Le parc Jean-Drapeau est un témoin privilégié de l'histoire et de l'évolution de l'architecture de paysage. Pendant près d'un siècle, les meilleurs concepteurs de renommée locaux et étrangers ont conçu des paysages aménagés innovants, modernes et ancrés dans le génie du lieu. Aujourd'hui, des traces archéologiques, géomorphologiques et des aménagements municipaux pittoresques et modernes, ainsi que les éléments de l'Expo 67, de Terre des Hommes, des Floralies et de projets divers des quarante dernières années cohabitent sans distinction, lisibilité ni valorisation, malgré leurs qualités indéniables.

L'approche du « paysage urbain historique » s'inscrit dans un processus souple, dynamique, et en constante évolution. Bernard Huet disait qu'un parc avait une continuité, une longue histoire[16], alors que Peter Latz affirmait qu'un parc n'était jamais

ILL. 5. L'ANCIEN PONT FERROVIAIRE INTÉGRÉ À LA PROMENADE RIVERAINE RELIANT LES ÎLES SAINTE-HÉLÈNE ET NOTRE-DAME. | SOCIÉTÉ DU PARC JEAN-DRAPEAU ET NIPPAYSAGE.

complété, mais devait plutôt être considéré comme un processus continuel[17]. Cette vision d'agrégation qui a émergé dans les années 1990 se matérialise notamment dans les approches et les projets d'Adrian Geuze et Norfried Pohl qui misaient sur les qualités intrinsèques du lieu comme inspiration conceptuelle. « *This is one of the reasons why it is necessary to add different layers over a period of time in order to evolve into a 'public park of stature'; 'because the already existing and intended qualities must be understood and not forgotten'*[18] ». En tant que paysage patrimonial ayant eu plusieurs phases de planification et couches d'occupation, il est apparu fondamental de tirer profit de la fragmentation du parc Jean-Drapeau plutôt que d'y voir un amalgame de choses disparates qu'il convient de lisser.

L'objectif de l'approche d'aménagement du *Plan directeur* n'était pas de créer un nouveau grand geste monumental, mais de faire état que le Parc est un produit évolutif depuis plusieurs siècles. L'inclusion et la mise en valeur des traces, la révélation des couches et la superposition de trames ont été les bases de la réflexion. Les objectifs étaient d'inviter le public à se réapproprier le Parc, de le réinscrire dans la mémoire collective et d'assurer une continuité tout en ajoutant une nouvelle structure et organisation spatiale. Le plan d'aménagement propose ainsi une matrice pour mettre en valeur l'existant et conjuguer différentes « associations de temps »[19].

Dans la considération de la valeur patrimoniale du parc et dans la logique de la « conservation inventive » de Pierre Donadieu[20], l'aménagement de l'espace a privilégié à la fois la conservation d'éléments concrets du paysage et la création de formes innovantes correspondant à de nouvelles ou à d'anciennes fonctions du territoire. Les plans de conservation (réalisés pour chaque entité paysagère et bâtiment) ainsi que la *Stratégie de commémoration, de reconnaissance et d'interprétation*[21] identifient clairement les éléments caractéristiques à conserver et à mettre en valeur dans le développement des projets issus des propositions d'aménagement inscrits dans le *Plan directeur*. Ces éléments plus détaillés découlent des énoncés de l'intérêt patrimonial qui présente les valeurs des îles Sainte-Hélène et Notre-Dame.

Faisant référence aux *Normes et lignes directrices pour la conservation des lieux patrimoniaux au Canada*, l'approche de conservation définie par le *Plan directeur* est fondée sur trois principes, à savoir : la compréhension du Parc comme lieu patrimonial; la planification qui tient compte des besoins des utilisateurs, des intérêts de la collectivité, des répercussions environnementales possibles, des ressources disponibles et des contraintes externes; et, enfin, l'intervention par des projets et des pratiques innovantes en termes d'aménagement. C'est dans ce contexte que les attaches entre les rives et les cœurs ont été imaginées. Ce geste est intimement lié à l'expérience de la promenade riveraine ainsi qu'à celle des cœurs historiques et écologiques du Parc. Les attaches comprennent une déclinaison d'objets paysagers (passerelles, quais, belvédères) qui permettent de décloisonner et de relier les paysages enclavés tout en offrant une expérience unique « à plusieurs niveaux » qui révèle et expose l'identité du Parc.

Cette approche de conservation se veut aussi une contribution à la mise en valeur des patrimoines immatériels incarnés dans le savoir-faire, les pratiques et les connaissances des concepteurs des différents projets qui ont marqué l'histoire du Parc. C'est ce que montre cette série de liens ponctuels et continus répartis sur les deux îles, offrant un nouveau regard sur des trésors oubliés et sur les paysages du fleuve tout en créant de nouveaux dialogues entre les ensembles autrefois isolés. Les passerelles sont inspirées des structures aériennes du minirail de l'Expo 67, à l'époque constituées de pilotis en forme de V inversé reliés par une longue poutre longitudinale. Leur matérialité dialoguera avec

la signature contemporaine du paddock et des futurs bâtiments du Parc, contribuant ainsi à l'émergence d'une identité architecturale ancrée dans l'histoire et l'imaginaire du lieu. Nous espérons que cela sera l'amorce d'une transformation significative des pratiques qui se matérialisera dans les interventions et les projets qui seront réalisés dans la prochaine décennie.

LA CONSERVATION À TRAVERS QUATRE AXES D'ACTION

Afin d'atteindre les plus hauts standards et d'inscrire la conservation comme une orientation et un réflexe, la Société du parc Jean-Drapeau, responsable de mettre en œuvre le *Plan directeur* et de gérer ce paysage culturel, a entrepris la réalisation de plusieurs études afin d'accroître la compréhension de ce secteur de valeur patrimoniale exceptionnelle sur le plan de l'urbanisme, une étape essentielle à l'adoption de pratiques exemplaires en matière de conservation. Elle a adopté de son propre chef la démarche prônée à l'époque par le ministère de la Culture et des Communications du Québec en ce qui concerne les plans de conservation. La SPJD a également initié des démarches avec l'arrondissement de Ville-Marie, la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec afin d'évaluer l'octroi possible de statuts au site et à certains immeubles afin que leurs valeurs soient formellement reconnues. Elle a également œuvré auprès des employés pour intégrer ces expertises et ces méthodes aux processus et façons de faire en place. Cette approche proactive a pour effets de susciter un développement des compétences et une sensibilisation au sein de la Société et de renforcer le sentiment de responsabilité de l'organisation en ce qui a trait à la pérennité de ses patrimoines, tant dans ses activités quotidiennes que dans son travail de planification. Quatre axes ont été mis de l'avant : la connaissance, la reconnaissance, les processus et les outils, pour instaurer une culture orientée autour de la conservation et de la valorisation des patrimoines.

Connaissance

Dans les dernières années, la SPJD a généré de la connaissance par :

1. la production de recherches préalables à l'évaluation patrimoniale sur l'île Sainte-Hélène, l'île Notre-Dame, La Ronde et la Cité du Havre;
2. la rédaction de quatre énoncés de l'intérêt patrimonial sur ces mêmes lieux;
3. la réalisation d'un plan de conservation paysager inscrit dans le *Plan directeur*;
4. la production d'études spécialisées sur l'île Sainte-Hélène, que ce soient des études patrimoniales ou des plans de conservation des paysages et de l'architecture sur le mont Boullé, le fort militaire, la plaine des Jeux, le chalet de la plaine des Jeux, l'abri à pique-nique de la plaine des Jeux, les vespasiennes, le pavillon Hélène-de-Champlain, la tour de Lévis, etc.;
5. la production d'une étude sur les toponymes historiques du Parc;
6. la réalisation d'études sur l'évolution historique, la caractérisation et l'évaluation patrimoniales des sentiers de l'île Sainte-Hélène.

Reconnaissance

La SPJD a œuvré à la reconnaissance patrimoniale du Parc par :

1. la demande d'agrandissement des limites du site patrimonial de l'île Sainte-Hélène pour y inclure l'île Notre-Dame, La Ronde et la Cité du Havre à la Ville de Montréal;
2. la demande de classement de la Place des Nations au ministère de la Culture et des Communications du Québec;
3. la reconnaissance de la forêt de micocoulier du mont Boullé à titre d'écosystème forestier exceptionnel par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs;
4. l'inscription de plusieurs immeubles d'intérêt au règlement d'urbanisme et la nomination du Parc comme territoire d'exception au *Plan de mise en valeur du patrimoine local* de l'arrondissement de Ville-Marie;
5. l'amorce d'un dialogue avec la Division du patrimoine de la Ville de Montréal pour avoir un accompagnement en archéologie.

Processus

La SPJD a amélioré les processus du Parc par :

1. l'intégration des considérations patrimoniales dans les projets;
2. la schématisation de la priorisation des études patrimoniales et des plans de conservation à réaliser;
3. le cheminement des études à réaliser dans les processus;
4. l'embauche de stagiaires et de conseillers en patrimoine et paysages culturels en patrimoine;
5. l'appui à la création d'un groupe citoyen pour promouvoir et représenter les intérêts publics et patrimoniaux du Parc;
6. l'élaboration d'une formation pour les employés du Parc.

Outils

La SPJD a créé des outils de gestion au Parc par :

1. la division du Parc en 31 entités paysagères;
2. la rédaction de plans de conservation du paysage;

3. la rédaction de plans de conservation de l'architecture;
4. la mise en place d'un groupe de travail sur l'interprétation et la mise en valeur des patrimoines;
5. la rédaction des lignes directrices de conservation afin de préserver les habitats naturels existants et les espaces verts lors d'une occupation programmatique;
6. la rédaction d'une guide d'utilisation des espaces;
7. la rédaction d'une stratégie de commémoration, de reconnaissance et d'interprétation;
8. la rédaction de lignes directrices d'une stratégie de design autochtone.

La SPJD a intégré ces considérations, connaissances, processus et outils de gestion dans les premiers projets issus du *Plan directeur* en cours de réalisation sur l'île Sainte-Hélène. Une cinquième catégorie pourrait s'ajouter concernant le maintien des actifs par la réfection, la revitalisation et la restauration architecturales et paysagères de plusieurs aménagements et bâtiments. Ces actions et projets portés par une approche de conservation sauront redéfinir et promouvoir l'identité du parc Jean-Drapeau en préservant le territoire et en valorisant les patrimoines.

CONCLUSION

Cet article a démontré que la conservation des paysages culturels peut être à la base d'une planification stratégique et d'une vision d'aménagement et de développement du territoire ambitieuses, informées et rigoureuses. Cette méthodologie issue des pratiques internationales reconnues et mises en place au parc Jean-Drapeau pourra servir de modèle pour d'autres parcs urbains dans la gestion de leurs actifs patrimoniaux.

NOTES

1. Voir : [https://www.parcjeandrapeau.com/fr/plan-directeur-de-conservation-amenagement-developpement-2020-2030-parc-jean-drapeau-montreal/], consulté le 20 octobre 2023.
2. Pour en apprendre davantage sur le *Plan directeur* et les propositions d'aménagement : Cha, Jonathan, 2023, « La reconquête sociale du parc Jean-Drapeau », *Landscapes / Paysages*, vol. 24, nº 4, p. 40-45; Cha, Jonathan, 2022, « Superpositions, connexions et méditations, la réémergence d'un grand parc urbain », *Paysages*, nº 17, p. 35-37 ; Cha, Jonathan, 2021, « La réinvention du parc Jean-Drapeau : un nouveau parc plus accessible, diversifié, public et vert », *The Nature of Cities*, 18 octobre, [https://www.thenatureofcities.com/2021/10/18/la-reinvention-du-parc-jean-drapeau-un-nouveau-parc-plus-accessible-diversifie-public-et-vert/] ; Cha, Jonathan, 2021, « Renaissance des parcs publics urbains », *Paysages*, nº 16, p. 24-27 ; Cha, Jonathan, 2021, « Heritage Issues at the Heart of the Plan directeur de conservation, d'aménagement et de développement du parc Jean-Drapeau », *Alliance for Historic Landscape Preservation Newletter*, automne, p. 10-11.
3. Tate, Alan, 2004 [1re éd.], *Great City Parks*, Londres, Taylor and Francis.
4. Lieux patrimoniaux du Canada, 2010 [2e éd.], *Normes et lignes directrices pour la conservation des lieux patrimoniaux au Canada*, Une collaboration fédérale-provinciale-territoriale.
5. *Id.*, p. 51.
6. *Id.*
7. Cette approche a été développée et adoptée par la Conférence générale de l'UNESCO à travers la Recommandation de 2011 concernant le paysage urbain historique. Voir : Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), 2016, *The HUL Guidebook. Managing heritage in dynamic and constantly changing urban environments. A practical guide to UNESCO's Recommendation on the Historic Urban Landscape*, [http://historicurbanlandscape.com/themes/196/user-files/download/2016/6/7/wirey5prpznidqx.pdf], consulté le 20 octobre 2023.
8. *Id.*, p. 11; traduction littérale.
9. *Id.*
10. Ville de Montréal, 2007, *Le site du patrimoine de l'île Sainte-Hélène. Analyse des valeurs patrimoniales*, [https://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/cons_pat_mtl_fr/media/documents/analyse_valeurs_patrimoniales.PDF], consulté le 20 octobre 2023.
11. UNESCO, *Recommandation de 2011 concernant le paysage urbain historique*. Voir UNESCO, 2012, Actes de la Conférence générale, 36e session, vol. 1 Résolutions, Paris, octobre – novembre 2011, Résolution adoptée sur le rapport de la Commission CLT à la 17e séance plénière, le 10 novembre 2011, [https://unesdoc.unesco.org/in/documentViewer.xhtml?v=2.1.196&id=p::usmarcdef_0000215084_fre&file=/in/rest/annotationSVC/DownloadWatermarkedAttachment/attach_import_615b254f-f272-41df-a09e-baf7f3c828e8%3F_%3D215084fre.pdf&locale=en&multi=true&ark=/ark:/48223/pf0000215084_fre/PDF/215084fre.pdf#%5B%7B%22num%22%3A724%2C%22gen%22%3A0%7D%2C%7B%22name%22%3A%22XYZ%22%7D%2C54%2C492%2C0%5D], consulté le 1er décembre 2023.
12. Corboz, André, 2001, *Le territoire comme palimpseste et autres essais*, Besançon, Éditions de l'Imprimeur, p. 220.
13. *Id.*, p. 227-228.
14. *Id.*, p. 228.
15. Réal Paul architecte, NIPpaysage, Biodiversité conseil inc. et Atomik 3.
16. Huet, Bernard, 1995 [1993], « Time, Space and Landscape », dans Martin Knuijt, Hans Ophuis, Peter van Saane et David Louwerse (dir.), *Modern Park Design. Recent Trends*, Bussum, Thoth Publishers, p. 83.
17. Latz, Peter, 1995 [1993] « A park est un parc is een park ist ein Park », dans Knuijt *et al.* (dir.), *Modern Park Design*, *op. cit.*, p. 30.
18. Geuze, Adrian et Norfried Pohl, (1995) [1993], « Continous Change or Changing Continuity », dans Knuijt *et al.* (dir.), *Modern Park Design*, *op. cit.*, p. 34.
19. Huet, « Time, Space and Landscape », *op. cit.*, p. 84.
20. Donadieu, Pierre, 1994, « Pour une conservation inventive des paysages », dans Augustin Berque (dir.), *Cinq propositions pour une théorie du paysage*, Paris, Champ Vallon, coll. « Pays – Paysages », p. 52-81.
21. Document de travail en cours de rédaction par la Société du parc Jean-Drapeau.